



Propriétaire et nouveaux locataires qui se désistent

Par **martin27**, le **17/01/2013 à 12:07**

Bonjour,

J'ai envoyé ma lettre avec AR le 21 décembre 2012 pour prévenir mon propriétaire que je voulais quitter le logement car je viens d'acheter une maison.

D'un commun accord nous avons décidé que je partirais au plus vite si un nouveau locataire se présenterait avant la fin du préavis.

Le 9 janvier le propriétaire me dit qu'il a trouvé des locataires qui veulent emménager le 17.

Je lui dit que c'est ok pour moi même si c'est rapide pour le déménagement et vide l'appartement au plus vite.

Le 16 au soir il me téléphone pour me dire que les locataires ne viendront pas!!

Je me retrouve donc maintenant à payer deux loyers!

Est-ce légal? Ai-je un recours?

Par **janus2fr**, le **17/01/2013 à 13:05**

Bonjour,

La loi est claire, vous êtes tenu de payer loyer et charges jusqu'au terme du préavis, même si vous partez et rendez les clés plus tôt. Le seul cas où vous n'êtes plus tenu de payer, c'est quand le logement est occupé par un nouveau locataire.

Donc légalement, si le logement n'est pas occupé par un locataire, vous devez continuer de payer.

Après, si vous aviez un accord amiable avec le bailleur pour ne plus payer quoi qu'il advienne, c'est autre chose.